

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Création d'emplois accroissement besoins de service

**Date de convocation :
Le 27 septembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Sylvie BLONDEL donne pouvoir à Marie-France LAIGNEZ
Rizlène HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE
Frédérique DESCAMPS donne pouvoir à Lucienne LAVOISIER
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser les recrutements d'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité notamment au sein du service périscolaire au regard de l'offre périscolaire proposée dans le cadre des rythmes scolaires 2024/2025 qui concerne également le service de la Médiathèque, des besoins d'encadrement en fonction des effectifs au sein du multiaccueil et des besoins

de service d'entretien au regard du planning d'utilisation des salles communales au 01^{er} Septembre.

Sur le rapport de Madame Sandrine DEPLECHIN, Conseillère déléguée au Personnel Municipal et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 1^{er} septembre 2024 des emplois non permanents ci-dessous pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Filière ANIMATION

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 45.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 45.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures 30.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures 45.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures 15.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 15.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures 30.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures 45.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 heures 30.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures 45.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures 00.

dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures 00.

La rémunération des agents sera calculée par référence au maximum à l'indice brut 381 – 7^{ème} échelon - du grade de recrutement.

Filière TECHNIQUE

dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures 15.

dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures 00.

dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 heures 15.

dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 33 heures 00.

dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures 00.

dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures 10.

dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures 00.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Filière MEDICO-SOCIAL

dans le grade correspondant à l'échelle indiciaire C2 relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures 00.

dans le grade correspondant à l'échelle indiciaire C2 relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

dans le grade correspondant à l'échelle indiciaire C2 relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures 00.

La rémunération des agents sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 446 – 9^{ème} échelon – de l'échelle indiciaire C2.

dans le grade d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 452 – 5^{ème} échelon - du grade de recrutement.

dans le grade d'Infirmier en soins généraux relevant de la catégorie hiérarchique A à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures 00.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 484 – 2^{ème} échelon - du grade de recrutement.

dans le grade d'Agent Social relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32 heures 30.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Filière CULTURELLE

dans le grade d'Adjoint du Patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures 30.

dans le grade d'Adjoint du Patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures 00.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Filière ADMINISTRATIVE

dans le grade Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 389 du grade de recrutement.

dans le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

dans le grade d'Adjoint Administratif Principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

La rémunération des agents sera calculée par référence au maximum à l'indice brut 388 du grade de recrutement.

Ces emplois non permanents sont occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 inclus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget Primitif 2024 - 2025

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 8 OCT. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : - 8 OCT. 2024